
Compte-rendu CTSD 3 février 2021

Le CTSD budget départemental 2021 a été pour la première fois présidé par le nouveau DASEN, M. Bourget. Au cours de cette instance beaucoup de questions ont été soulevées par les élu.es de la FSU et bien peu de réponses ont été apportées.

En réponse aux inquiétudes concernant une dotation qui va imposer aux collègues toujours plus d'heures supplémentaires le DASEN se contente de dire que la dotation est faite ainsi. Il renvoie la responsabilité de l'attribution des HSA aux chefs d'établissement qui ont, selon lui, toute autorité pour construire le tableau de répartition de la DGH en fonction des réalités de terrain. Ne faisant aucun cas de la dégradation des conditions de travail engendrée par cette surcharge horaire, il réfute la consigne donnée aux CE de refuser, si nécessaire, les temps partiels sur autorisation.

Pour le DASEN l'enveloppe allouée à chaque établissement est une base de travail qui est amenée à évoluer en fonction de qualité du dialogue entre les CE et les enseignant.e.s. Traduisons : soit le CE arrive par tous les moyens à imposer les HSA aux collègues soit il demande leur transformation en HP.

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des échanges sur les principaux points évoqués lors du CTSD

Sur le lycée Joliot Curie :

- La situation de ce lycée a été évoquée par de nombreuses OS.
- Le DASEN dit que la situation est observée avec attention et insiste pour dire qu'il s'agit d'une situation spécifique.
- Il justifie la DGH de cette année par le fait suivant, je cite : « sur le dossier Joliot Curie il ne faut pas oublier un paramètre, il faut apprécier le fait que la dernière DGH comporte une cinquantaine d'heure qui n'étaient pas nécessaires ». Donc, la perte de DGH peut paraître très marquée mais il y avait des mesures d'amortissement cette année (50h de plus que nécessaire). Pour le DASEN, le message est clair, l'an dernier la DGH était trop large donc cette année on supprime. Possibilité de replis pour les personnels.
- A la fin du CTSD, le DASEN évoque un projet de fusion entre Joliot et Chateaubriand.

Sur les DGH :

- Le fait qu'il y ait plus d'HS que d'HP oblige à une discussion entre les équipes et les chefs d'établissement.
- Le DASEN affirme qu'il n'y a pas d'obligation de refuser les temps partiels et qu'il n'y a pas eu de consigne en ce sens. Les chefs d'établissement ont « mal compris ».
- Néanmoins, sur les temps partiels, il ajoute qu'ils doivent être examinés en lien avec les moyens nécessaires pour chaque établissement. Les demandes d'autorisation de temps partiels sont en lien avec la capacité de l'établissement à absorber les HSA. Des discussions sont engagées avec les chefs d'établissement.
- Sur les HSA certains établissements en absorbent plus d'autre moins car elles sont inabsorbables. Le taux initial notifié est amené à évoluer en discussion avec les chefs d'établissements et les équipes. Ce sont des éléments à voir au cas par cas.
- « L'enveloppe elle est ce qu'elle est », ça c'est la phrase du jour !

Fermeture dans les LP de certaines formations

- Je cite : « Il faut être objectif car on transforme plus qu'on ne ferme (remplacement d'un CAP par un autre).
- Fermeture du CAP constructeur bois mais ouverture de CAP charpentier à Dol. Ouverture du CAP peinture carrosserie à Tinténiac.
- Ce sont des évolutions dans la carte des formations en lien avec les taux de pression et en lien avec l'évolution du marché du travail.

Sur les ULIS

- Difficile d'obtenir des infos, il a fallu insister.

- Passage de 27 classes à 28 classes ULIS. Amélioration du maillage car ouverture à Combours. 22 élèves accueillis en plus.
- Constat d'une saturation des établissements spécialisés.
- Travail avec l'ARS pour résoudre la difficulté.
- Accompagnement en AESH n'est pas garanti.

Sur les effectifs

- Insistance de la FSU sur les effectifs pléthoriques et sur les effets de seuil. Selon le DASEN, le travail sur le seuil a été effectué.
- Les seuils sont fixés à 25 en REP, 30 en collège et 35 en lycée. Ces seuils sont indicatifs et ont été affichés par souci de transparence. Le DASEN dit que si un élève arrive en collège au cours de l'été et que cela fait une classe à 31, cela n'entraînera pas une ouverture de classe.
- Sur les effets de seuils en lycée (pour créer un nouveau groupe de spécialité par exemple), « on regardera en fonction de la marge constituée pour éventuellement créer une division. Cela peut être amené à évoluer au mois de juin. On abondera là où c'est nécessaire ».

La démocratie en CA

- Le DASEN s'est montré plus que réticent à entendre nos demandes à ce sujet. La FSU a fait remarquer que le vote de la DGH n'avait pas toujours lieu dans les établissements au mois de février. Malgré notre insistance, pas de réponse satisfaisante apportée.